



Filières de formation en pédagogie professionnelle



Informations destinées aux prestataires de filières de formation pour les responsables de la formation professionnelle à titre accessoire



Sommaire

- Contexte
- Variantes de filières de formation et de diplômes
- Avantages
- Entrée en vigueur et validité
- Procédures de reconnaissance
- Questions et réponses



Contexte

- Plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle (2011)
- Combinaisons possibles de filières de formation et de diplômes
- Variété des offres de formation pour les modules de spécialisation (basés sur les certificats FSEA 1*)

* FSEA = Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)



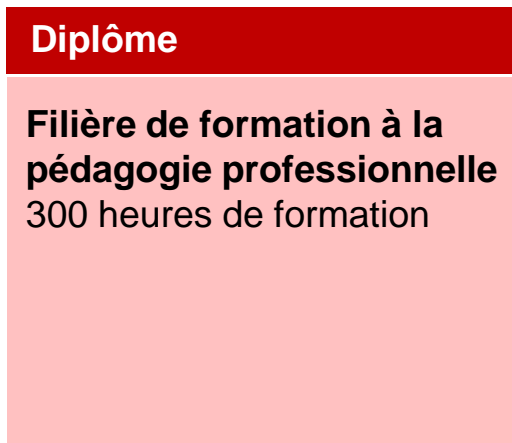
Nouvelles dispositions

La suite fait référence aux filières de formation et aux diplômes pour les:

- formateurs à titre accessoire actifs dans les cours interentreprises
- enseignants à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles
- enseignants à titre accessoire actifs en école supérieure



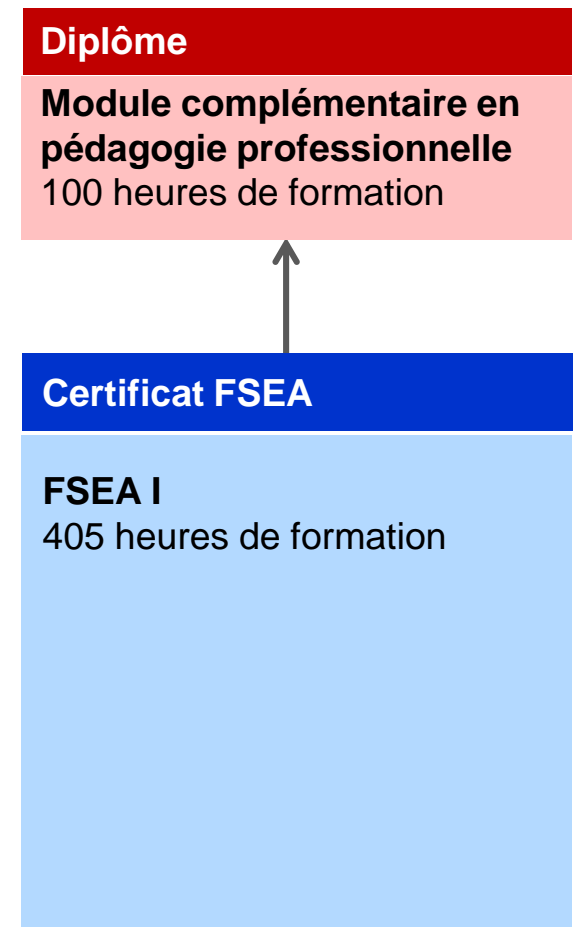
Filière de formation SEFRI



Filière de formation intégrée SEFRI/FSEA



Filière de formation additive SEFRI/FSEA





Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises (art. 45 OFPr)

Diplôme

**Formateur à titre accessoire
actif dans les cours
interentreprises**
300 heures de formation

Diplôme

Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les
cours interentreprises

Heures de formation (exemple)

110 h Enseignement présentiel
30 h Procédure de qualification
80 h Étude individuelle
80 h Stages

300 h Total

Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Deux ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent

Recommandation

- Justificatif de l'activité de formation avec le groupe cible (justificatif d'engagement)



Filière de formation SEFRI

Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles (art. 46 OFPr)

Diplôme

Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

300 heures de formation

Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

Heures de formation (exemple)

110 h Enseignement présentiel
30 h Procédure de qualification
80 h Étude individuelle
80 h Stages

300 h Total

Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou d'une haute école
- Expérience de six mois en entreprise

Recommandation

- Justificatif de l'activité de formation avec le groupe cible (justificatif d'engagement)



Filière de formation SEFRI

Enseignant à titre accessoire en école supérieure (art. 12 OCM ES)

Diplôme

Enseignant à titre
accessoire en école
supérieure
300 heures de formation

Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en école supérieure

Heures de formation (exemple)

110 h Enseignement présentiel
30 h Procédure de qualification
80 h Étude individuelle
80 h Stages
300 h Total

Conditions d'admission

- Diplôme d'une école supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent

Recommandation

- Justificatif de l'activité de formation avec le groupe cible (justificatif d'engagement)



Filière de formation intégrée SEFRI/FSEA

Filière de formation à la pédagogie professionnelle (à titre accessoire) et **FSEA I**

Diplôme

Certificat FSEA

Filière de formation à la
pédagogie professionnelle
et
FSEA I
425 heures de formation

Diplôme

- Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises ou
- Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles ou
- Enseignant à titre accessoire en école supérieure
Certificat FSEA

Heures de formation

110 h Enseignement présentiel
165 h Étude individuelle
150 h Stages
425 h Total

Conditions d'admission

- Selon l'art. 45 ou 46 OFPr ou l'art. 12 OCM ES
- Stages durant la formation



Filière de formation additive SEFRI/FSEA

FSEA 1 (module FFA 1*)

Certificat FSEA

FSEA I (module FFA 1)

405 heures de formation

Diplôme

Certificat FSEA

Heures de formation

90 h Enseignement présentiel
165 h Étude individuelle
150 h Stages
405 h Total

Conditions d'admission

- Apprentissage suivi d'un an d'expérience professionnelle ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Compétence professionnelle dans le domaine de la formation qu'ils dispensent
- Stages durant la formation

* FFA = Formation des formateurs/formatrices d'adultes



Filière de formation additive SEFRI/FSEA

Module complémentaire de pédagogie professionnelle

Formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises (art. 45 OFPr)

Diplôme	Diplôme
Module complémentaire de pédagogie professionnelle Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles 100 heures de formation	Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises
	Heures de formation (Module complémentaire)
Certificat FSEA	25 h Enseignement présentiel 10 h Procédure de qualification 25 h Étude individuelle 40 h Stages
	100 h Total
	Conditions d'admission
	<ul style="list-style-type: none">• Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou qualification équivalente dans le domaine de la formation qu'ils dispensent• Expérience en entreprise de deux ans dans le domaine de la formation qu'ils dispensent• Certificat FSEA
	Recommandation
	<ul style="list-style-type: none">• Justificatif de l'activité de formation avec le groupe cible (justificatif d'engagement)



Filière de formation additive SEFRI/FSEA

Module complémentaire de pédagogie professionnelle

Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles (art. 46 OFPr)

Diplôme

Module complémentaire de pédagogie professionnelle
Enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles
100 heures de formation

Certificat FSEA

Diplôme

Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles

Heures de formation (Module complémentaire)

25 h Enseignement présentiel
10 h Procédure de qualification
25 h Étude individuelle
40 h Stages

100 h Total

Conditions d'admission

- Diplôme de la formation professionnelle supérieure ou d'une haute école
- Expérience de six mois en entreprise
- [Certificat FSEA](#)

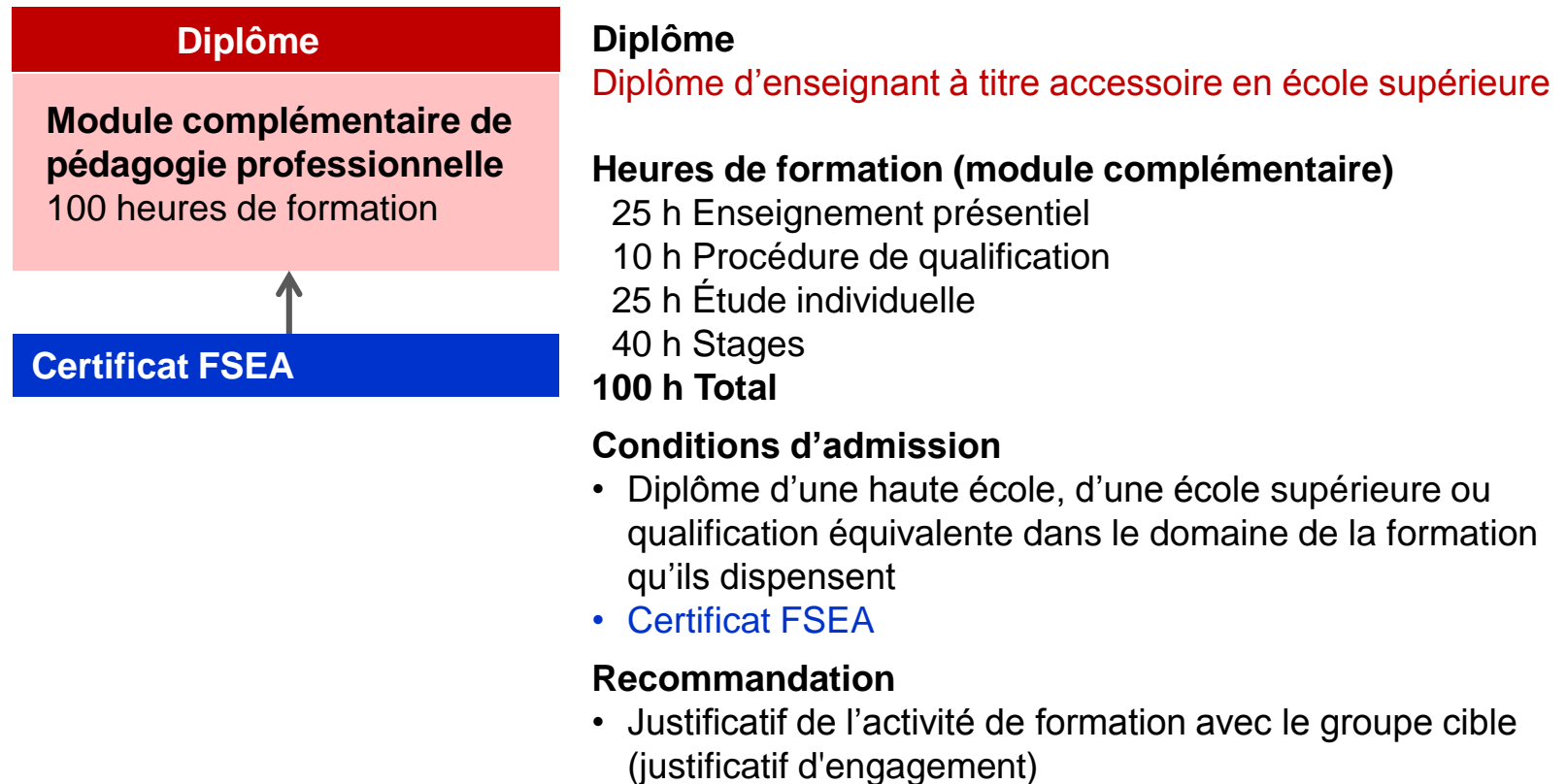
Recommandation

- Justificatif de l'activité de formation avec le groupe cible (justificatif d'engagement)



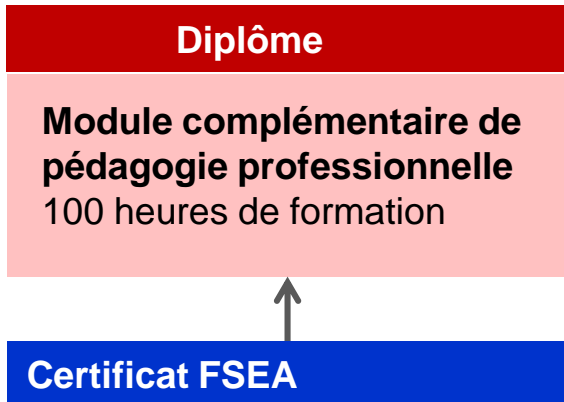
Filière de formation additive SEFRI/FSEA

Module complémentaire de pédagogie professionnelle **Enseignant à titre accessoire en école supérieure** **(art. 12 OCM ES)**





Module complémentaire de pédagogie professionnelle



Procédure de qualification

1. Réflexion régulière sur le processus d'apprentissage personnel
2. Collaboration active avec les participants au cours et justificatif de la participation à 80 %, au moins, des heures d'enseignement présentiel
3. Démonstration pratique avec le public cible. Exemples de modalités:
 - Élaborer une vidéo traitant d'une séquence de formation ou d'enseignement, commentée en commun et évaluée par les responsables du cours sur la base de critères prédéfinis
 - Inviter des personnes en formation ou des étudiants et exécuter une séquence de formation avec eux
 - Accueillir une visite de classe pendant l'enseignement dispensé dans le cours interentreprises, dans l'école professionnelle ou dans une école supérieure



Diplôme supplémentaire pour une autre catégorie de responsables de la formation professionnelle

Diplôme supplémentaire

Procédure de qualification raccourcie

Diplôme

Diplôme

- Diplôme de formateur à titre accessoire actif dans les cours interentreprises
- ou
- Diplôme d'enseignant à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles
- ou
- Diplôme d'enseignant à titre accessoire en école supérieure

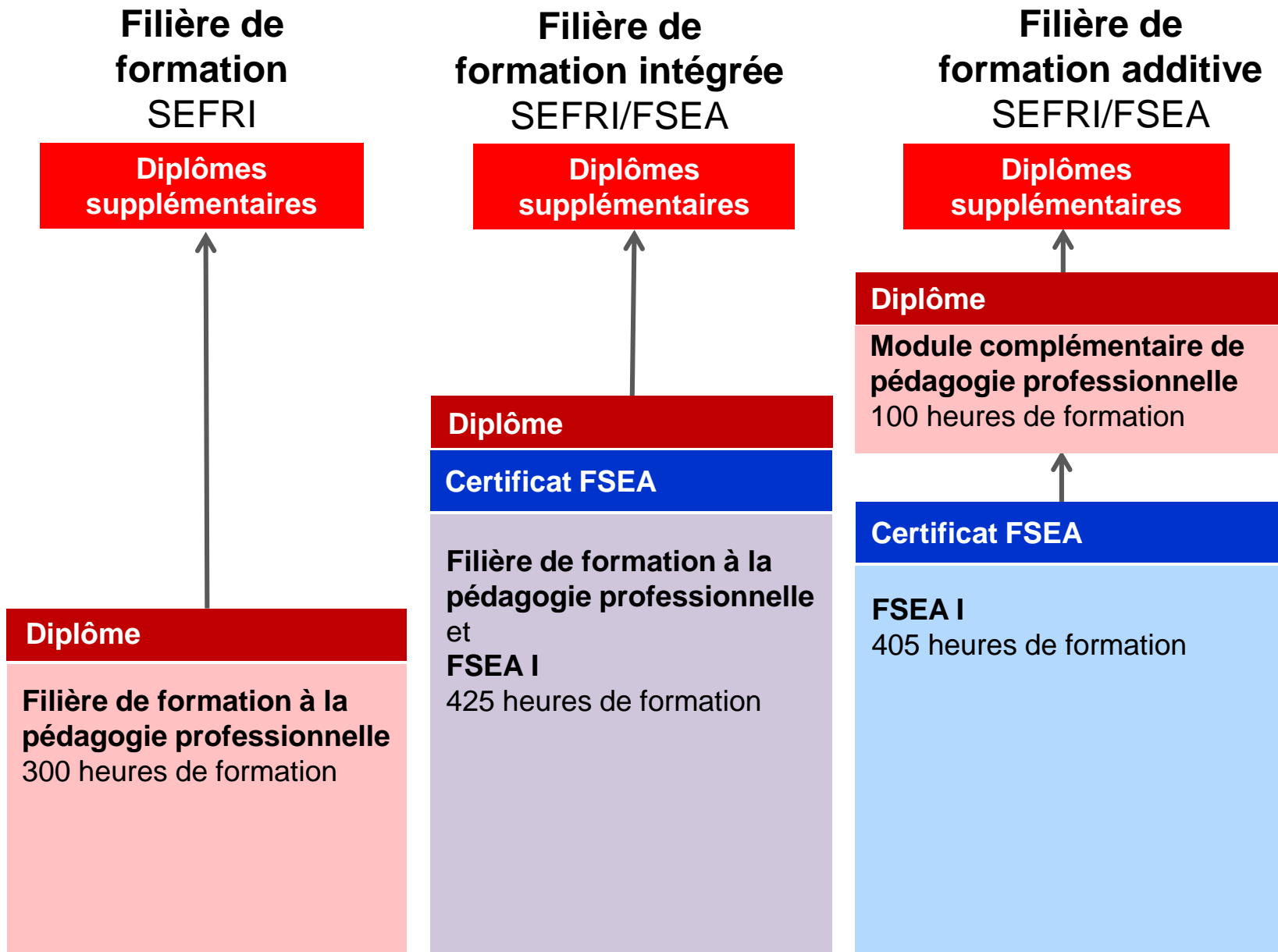
Procédure de qualification raccourcie

Démonstration pratique avec le groupe cible et preuve que les objectifs de formation 1, 3, 4 et 7 du plan d'études cadre pour la catégorie visée de responsable de la formation professionnelle ont été atteints.

Conditions d'admission

Diplôme en pédagogie professionnelle reconnu par le SEFRI pour les

- Formateurs à titre accessoire actif dans les cours interentreprises
- ou
- Enseignants à titre accessoire en charge de l'enseignement des connaissances professionnelles
- ou
- Enseignants à titre accessoire en école supérieure





Avantages

- Plus grande focalisation des offres de formation
- Perméabilité et passerelles
- Acquisition d'un diplôme supplémentaire pour les responsables de la formation professionnelle grâce à une procédure de qualification raccourcie
- Conditions claires pour les prestataires de filières de formation
- Conditions de compétition équitables

Entrée en vigueur et validité

Aide-mémoire «Filières de formation en pédagogie professionnelle»:

- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017
- Mise en œuvre pour les filières de formation proposées dès le 1^{er} juillet 2017



Procédure de reconnaissance pour le module complémentaire de pédagogie professionnelle

Lorsqu'il est proposé par un prestataire dont les filières de formation sont déjà reconnues par le SEFRI, le module complémentaire de pédagogie professionnelle fait l'objet d'une procédure de reconnaissance simplifiée. Celle-ci porte sur les éléments suivants:

- Organisation et répartition des heures de formation
- Plan d'études en relation avec le plan d'études cadre (prise en compte des objectifs de formation, des contenus et des normes)
- Qualification des enseignants
- Procédure de qualification